



HAL
open science

Un surintendant des finances en Champagne : Claude Bouthillier

Yves Le Guillou

► **To cite this version:**

Yves Le Guillou. Un surintendant des finances en Champagne : Claude Bouthillier. La vie en Champagne, 1997, 11, p. 5-15. hal-01779707

HAL Id: hal-01779707

<https://hal.science/hal-01779707>

Submitted on 4 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un surintendant des finances en Champagne : Claude Bouthillier

YVES LE GUILLOU

CLAUDE Bouthillier, surintendant des finances de France de 1632 à 1643, fait partie des nombreux personnages oubliés par l'histoire. On le trouve dans les dictionnaires et c'est à peu près tout (1). Sa carrière est pourtant éclatante si l'on en juge par son ascension fulgurante.

Claude Bouthillier naît en février 1581. Il commence, en 1602, par être avocat au Parlement de Paris, comme son père Denis Bouthillier (2). Après son mariage avec Marie de Bragelongne (1606), il devient, en 1613, conseiller au Parlement, et, en 1619, conseiller d'Etat, puis secrétaire des commandements de la reine mère. Après neuf ans de loyaux services auprès de Marie de Médicis, il est nommé, à l'instigation de Richelieu, secrétaire d'Etat (1628) chargé des affaires étrangères (1629). Mais bientôt (1632), il partage ce département avec son fils Léon, en même temps qu'il partage la surintendance des finances avec Claude de Bullion. En 1633, il est nommé trésorier des ordres du roi, charge qu'il conserve jusqu'à sa mort (1652).

C'est son mariage avec Marie de Bragelongne qui l'introduit en Champagne. En effet, seule héritière de Léon de Bragelongne, son père, Marie de Bragelongne reçoit, en 1612, les terres de la seigneurie des Caves et du Mesnil-les-Pars, près de Pont-sur-Seine. A partir de ce noyau et pendant quarante ans, Claude Bouthillier va s'appliquer à faire de ses possessions en Champagne un ensemble de terres cohérent sur lesquelles il fera construire un des plus beaux châteaux du premier XVIII^e siècle, où il se retirera après sa disgrâce en 1643.

Pour retracer l'enrichissement de Bouthillier et ses investissements en Champagne, nous avons essentiellement utilisé des sources notariales, sources que nous avons trouvées au minutier central des



MONSIEUR CLAUDE BOUTHILLIER
*Seigneur de pons sur seine et des Caves, Conseiller du Roy
 en ses Conseils, secrétaire d'Etat et de ses Commandemens et surintendant des
 finances de France*

Portrait de Claude Bouthillier.
 (Bibl. nat. de France, cabinet des estampes, D 185888).



Portrait de Claude Bouthillier, par Charles Le Brun.
(Collection particulière).

notaires parisiens et dans le fonds de Saxe (série E*) des Archives départementales de l'Aube. Nous avons ensuite greffé sur ce tronc notarial des documents provenant du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France et quelques textes tirés des mémoires du temps.

La formation du domaine

Les seigneuries des Caves et du Mesnil-les-Pars, dont nous n'avons aucune estimation de prix à aucun moment, constituent le noyau autour duquel va se constituer le domaine le plus important appartenant à Claude Bouthillier. Le territoire des Caves, qui comprend déjà un petit château, s'étend à moins de 500 mètres au sud de Pont-sur-Seine (3). Quant au Mesnil, ce sont quelques arpents de terre à un kilomètre environ au sud de Romilly-sur-Seine (4), distants des Caves d'un peu plus de sept kilomètres. Ces deux seigneuries sont situées dans une région qui a toujours été riche et dont les silos gigantesques témoignent encore aujourd'hui de la richesse, tels d'immenses paquebots sur l'océan des blés.

Aussi loin qu'on puisse remonter, cette région est apparue comme un centre d'activités humaines. En témoigne un dolmen à la lisière méridionale du Parc-de-Pont, appelé la Pierre-des-Autels. Le territoire de Pont-sur-Seine a toujours été un nœud de communication. La voie romaine qui va de Troyes à Meaux traverse le village et le nom même de Pont, qui s'écrivait *Pontz* autrefois, vient des *Duodecim Pontes*, des douze ponts qui, dans l'Antiquité, permettaient de traverser la Seine à un endroit où elle se divisait en une multitude de petits bras (5).

En mars 1613, les sœurs de Léon de Bragelongne, Madeleine, Marie et Claude, transportent à leur nièce Marie, la femme de Claude Bouthillier, leurs droits sur la seigneurie des Caves (6), en échange des droits de Marie sur une maison à Paris (7). Mais avant même que sa femme eût la pleine possession de la seigneurie, Bouthillier y avait déjà acquis les héritages de Jean de Troyes en 1608 (8), et, plus tard, en 1612, 5 arpents* de terre au finage de Pont, par échange avec Raoul Favier, prieur du prieuré Saint-Jacques près de Pont et parent de Marie de Bragelongne (9).

Bernard Angenoust, lieutenant général du bailliage et présidial de Sens, vend, en 1628, le fief de Besançon (10) à Bouthillier pour 16 000 livres (11). Ce fief comprend un château en ruine, 130 arpents de terre labourable, 42 arpents de prés et une maison située à Pont. C'est la première acquisition importante après l'héritage de Marie de Bragelongne.

En 1629, Edme du Gretz vend à Bouthillier la seigneurie des Vignes (12). Elle consiste en une maison seigneuriale, une étable, une bergerie, une grange, un poulailler, un colombier et un jardin, le tout clos de murailles. Son prix est de 18 000 livres que Bouthillier ne paie que deux ans plus tard, moyennant 2 250 livres d'intérêts (13).

Puis, en 1630, lui est adjudgée la seigneurie de Foujon (14) pour 24 000 livres. C'est un prix très avantageux, à en croire le procès qu'intentent à Bouthillier Guillaume de Bailly et Louis du Quesnay en 1644. Ils essaient d'obtenir l'annulation de cette vente, car, disent-ils, elle aurait été faite à vil prix (15). Foujon se compose d'une maison forte, d'un clos de 7 arpents entouré de murs, d'une garrenne d'environ 60 arpents, d'un buisson de 3 ar-

* Un arpent correspond à environ 20 à 50 ares selon les régions (en Champagne, en fonction des types de terres, de 38 à 48 ares).

pents, de dix pièces de terre labourable faisant plus de 158 arpents et de six pièces de prés de plus de 50 arpents (16).

Bouthillier acquiert ensuite la seigneurie de La Grève, autrement appelée Crancey (17) (c'est la dénomination la plus courante, et celle que nous adopterons), d'Achille de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Chanvallon, à la fin de l'année 1631, moyennant 69 000 livres. Là encore, Bouthillier paie en deux fois : 34 000 livres le jour de l'achat et 33 650 livres (33 000 + 650 livres d'intérêts) en 1633 (18).

Le gros achat de Bouthillier en Champagne a lieu en 1632. Il s'agit de la seigneurie de Pont-sur-Seine. Les héritiers de la princesse de Conti, les ducs de Guise et de Chevreuse, la cèdent à Bouthillier pour 123 489 livres et 5 sols. Cette somme servira à payer les dettes de la princesse (19). Bouthillier paie comptant deux jours après le contrat de vente, comme l'indique la quittance portée sur l'acte. La châtellenie de Pont consiste en un bailliage qui s'étend du fief de Courtavant (20) au nord, à celui de Foujon au sud, de Romilly-sur-Seine à l'est à Nogent-sur-Seine à l'ouest.

Les acquisitions continuent avec l'achat de la seigneurie de Pars (21), en 1633, à Louise de La Rivière pour 18 000 livres. Cette dernière cède les 300 arpents de terre labourable, les 10 arpents de bois et les 22 arpents de prés de la seigneurie pour rembourser ses dettes (22).

La même année, Bouthillier entre en possession de la seigneurie de Nogent-sur-Seine (23) qu'il acquiert de Paul Ardier, secrétaire des finances et trésorier général de France, pour 63 800 livres. Elle consiste en « maison et chasteau en la ville de Nogent, droicts seigneuriaux, féodaux, cens, rentes, quintes, requints, lods et ventes, deffaulx, amendes, désérances, confiscations, terres labourables, prés, bois, broussailles, fermes, greffes, tabellionnages, provisions aux offices ordinaires, excepté la provision aux offices de l'élection et grenier à sel dud. Nogent que le roy s'est réservé » (24). Paul Ardier, en septembre 1630, alors qu'il était principal commis de Bouthillier, acquérait la terre de Nogent par adjudication (25), en attendant que Bouthillier se décidât à acheter, après la résolution des problèmes judiciaires qui pesaient sur elle. Quelques années plus tard, Bouthillier devient gouverneur de Nogent, consolidant ainsi son pouvoir dans la région (26).



Portrait de Marie de Bragelongne.
(Bibl. nat. de France, cabinet des estampes, D 185891).

Après 1633, ses investissements en Champagne diminuent au point de devenir presque négligeables. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 80 % des acquisitions de Bouthillier en Champagne sont faites avant 1634. Nous apercevons deux raisons à ce désintérêt soudain. La première est qu'il porte, à partir de 1633, ses regards sur la Touraine. La seconde est la guerre avec l'Espagne. En effet, après la déclaration de guerre de mai 1635, la Champagne retrouve sa vocation stratégique. On l'utilise comme base pour rassembler les troupes prévues en Franche-Comté, Lorraine et Luxembourg. Au début du conflit, on ne la retient pas pour recevoir le choc des premières opérations. C'est plutôt la Picardie. Mais l'échec des Espagnols à Corbie (15 août 1636) déplace le centre de gravité des combats vers la Champagne. Les terres de Bouthillier ne sont pas directement exposées à la guerre, car elles sont situées dans la partie occidentale de la Champagne (27) ; mais elles sont en butte aux exactions des gens de guerre. « A lire la correspondance qu'échangent les grands officiers de la monarchie depuis le déclenchement des hostilités contre les Habsbourg, il apparaît (...) que c'est le logement des armées – surtout des ar-

mées royales – qui pose le plus de problèmes. Dès mars 1637, alors qu'il n'est en Champagne que depuis quelques mois, Châtillon écrit (...) au président Vignier que l'exemption du logement des soldats, qui représente un privilège vital pour cette noblesse très exposée, s'est vite imposée comme l'une de ses premières préoccupations » (28). Bouthillier s'en inquiète et fait tout pour sauvegarder ses biens. Ainsi, en 1637, peut-il remercier le maréchal de Châtillon d'avoir préservé les villages qui lui appartiennent (29). Mais bientôt les bonnes intentions de Châtillon doivent céder au pragmatisme, et les terres, sans distinction, se mettent à souffrir du séjour des troupes. Cependant, compte tenu de sa position et du découpage géographique du département ministériel de son fils, Bouthillier est sans doute le mieux protégé des propriétaires terriens en Champagne.

En 1638, il fait sa dernière acquisition importante avec l'achat à Jacques Favier, baron de Méry (30), et Marie Favier, sa sœur et veuve de Charles de La Chaussée, d'héritages venant de Nicolas Favier, baron de Méry, et Raoul Favier, prieur du prieuré Saint-Jacques. Il s'agit du four banal de Pont, de l'enclos de la Maison-Rouge avec son colombier, ses jardins et ses 9 arpents de prés, de 104 arpents de terre labourable à Crancey, Pont et Marnay (31), d'environ 50 arpents de terre labourable et prés au lieudit Quincampoix, du pré de l'Île-Boucheuze contenant à peu près 15 arpents, du pré de l'Olivier près de la rivière de la Milarche, contenant 24 arpents, d'une grange à Pont, de 14 arpents de prés au lieudit Faverolles, de l'enclos de l'Île-Bourois, avec manoir, bois et 40 ou 50 arpents de terre labourable, et un certain nombre de petits héritages à Crancey, Pont, Marnay et La Villeneuve ; ce qui fait, en tout, à peu près 260 arpents. Tout cela coûte 36 000 livres que Bouthillier paie rubis sur l'ongle (32).

Après 1638, on ne peut noter que l'achat d'une partie de la seigneurie de la Chapelle-Godefroy (33), tout de suite échangée contre celle de Saint-Aubin. Cet achat se fait en deux temps. Bouthillier acquiert d'abord le quart de la seigneurie, le 7 septembre 1640, à Philippe Foret, procureur au Parlement, pour 2 400 livres. Cette partie consiste en 18 arpents un quart de terre labourable, 18,5 arpents de bois, 2,5 arpents de prés et 5 arpents de terre en friche. Bouthillier promet de payer dans les six mois (34). Il achète ensuite la moitié de la même seigneurie, le 9 avril 1641, à Louis de Lafille, bourgeois de Troyes, pour 4 500 livres, somme qu'il ne

paiera pas avant le 18 février 1645, comme l'indique la quittance en marge de l'acte. Cette partie consiste en 36 arpents et demi de terre labourable, 37 arpents de bois et 5 arpents de terre en friche (35). Le tout dépend de Nogent-sur-Seine. Peu après, Bouthillier échange avec Jean Nugault ses droits sur la Chapelle-Godefroy contre la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin, dont il possède déjà l'autre moitié par achat aux religieuses du Paraclet l'année précédente, pour 16 000 livres (36). Après cela, les acquisitions cessent quasiment.

Pourtant une occasion intéressante se présente en 1646, au moment de la succession d'Etienne de Nicey et de sa femme Claire de Bragelongne, cousine germaine de Marie de Bragelongne. Pour payer les dettes de la succession, les héritiers sont contraints de vendre l'importante seigneurie de Romilly (37) qui dépend de Pont-sur-Seine (38). Malgré les liens de parenté qui unissent les deux familles, ce n'est pas Bouthillier mais Charles Duret, seigneur de Chevry et président en la chambre des comptes, qui achète cette seigneurie. Certes, les 321 000 livres que coûte la seigneurie (39) ont de quoi faire reculer Bouthillier, mais les Nicey lui doivent environ un quart de cette somme (40), et Charles Duret lui emprunte de l'argent sous forme de constitutions de rentes en 1647 : 30 000 livres le 2 avril (41) et 5 537 livres le 27 du même mois (42).

Les causes de désaffection pour la Champagne sont multiples. Les circonstances ne favorisent plus Bouthillier. La guerre est en train de ruiner la noblesse champenoise, et Bouthillier n'a plus la faveur du pouvoir. Il n'a plus grand intérêt à investir en Champagne, d'autant que ses possessions autour de Pont-sur-Seine forment un ensemble cohérent qu'il n'est plus nécessaire d'arrondir considérablement. Le noyau constitué par la seigneurie des Caves, est un héritage familial, et un certain nombre de terres des alentours appartiennent à des parents de Marie de Bragelongne (Favier, Nicey-Bragelongne). Ainsi, l'implantation de Bouthillier en Champagne ne s'est-elle pas faite « de l'extérieur », mais « de l'intérieur », à partir d'héritages, ou d'acquisitions venant de parents comme les Favier. De ces derniers, Bouthillier acquiert environ 325 arpents au finage de Pont entre 1612 et 1638, pour plus de 40 000 livres (43). Une deuxième caractéristique de la politique d'acquisition en Champagne est le « grignotage » incessant autour de Pont-sur-Seine. Tous les efforts de Claude Bouthillier se sont portés sur ce coin de Champagne, qui va devenir véritablement la terre des Bouthillier.

Alors qu'il nous a été possible de suivre l'évolution des acquisitions foncières, il nous est impossible de suivre l'évolution des baux et des affermages des terres, donc de suivre l'évolution des revenus fonciers de Bouthillier. Nous possédons bien quelques baux, mais jamais une série complète pour une même terre, et il y a beaucoup de terres pour lesquelles nous ne possédons rien.

En revanche, nous pouvons donner un aperçu des revenus fonciers de Claude Bouthillier au moment de sa mort, en 1652, grâce à l'état des biens de Marie de Bragelongne, dressé après sa mort, en 1674 (44). Ce document décrit, terre par terre, les revenus que chacune d'entre elles rapporte chaque année. Il les décrit si précisément qu'il ne se contente pas de les donner à la mort de Marie de Bragelongne, mais il donne aussi les revenus que l'on y percevait « autrefois », c'est-à-dire très probablement à la mort de Bouthillier. On peut ainsi dresser la liste suivante :

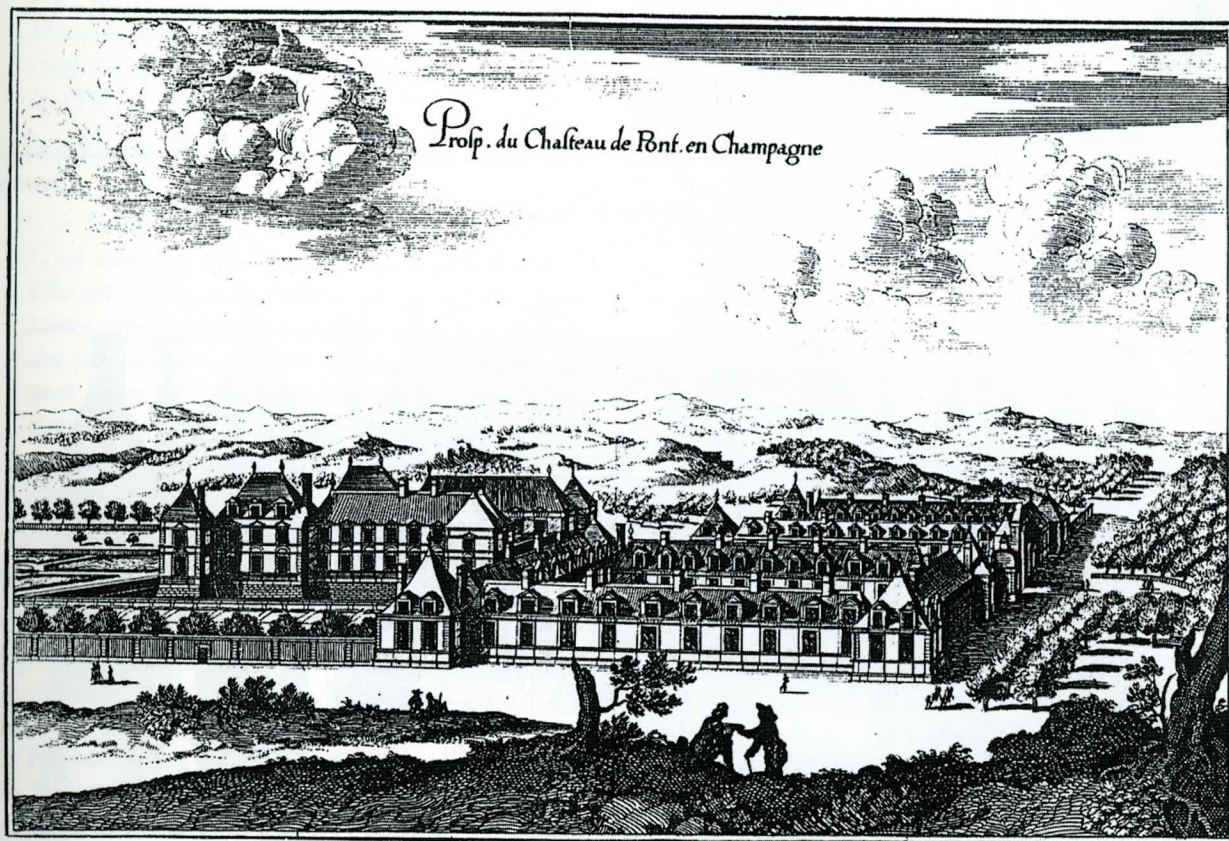
- Les Caves : 3 000 livres.
- Marnay : 1 400 livres.
- La Villeneuve : 400 livres.
- Besançon et la Maison-Rouge : 2 200 livres.
- Foujon : 1 800 livres.

- Les Vignes : 1 600 livres.
- Crancey : 2 900 livres.
- Pont-sur-Seine : 5 000 livres.
- Pars : 1 600 livres.
- Saint-Aubin : 1 200 livres.
- Nogent-sur-Seine : ?
- total : 21 100 livres.

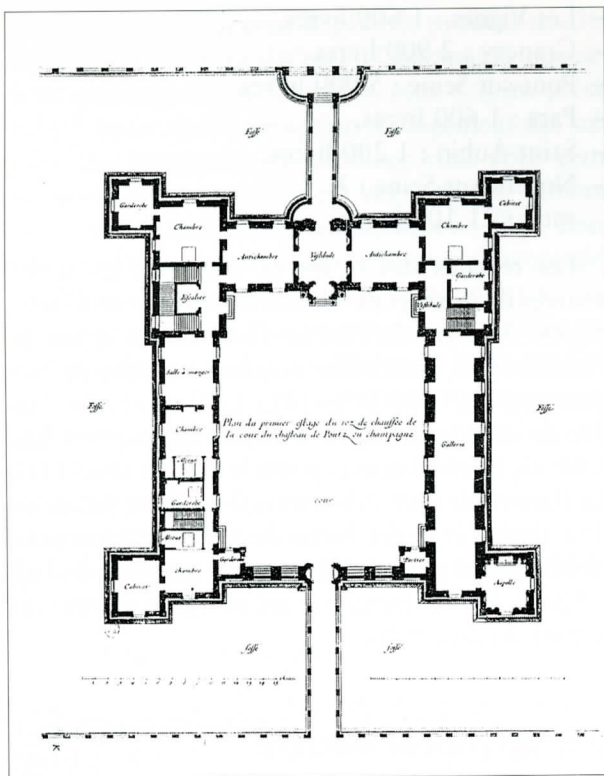
Les revenus des terres ne sont pas les seules sources de revenus de Claude Bouthillier en Champagne. A la fin de l'année 1644 ou au début de l'année 1645, Bouthillier acquiert les aides de Nogent pour 269 500 livres (45). La date approximative de cette acquisition se déduit du premier bail à ferme, à Jean Leclerc, passé le 8 avril 1645 (46). La finance de 269 500 livres, dont il est fait mention dans l'état des biens de 1674, est vraisemblable quand on considère que le montant du bail s'élève à 13 000 livres par an, et si l'on se base sur le pied du denier 20.

Une splendeur discrète

Nous n'avons que peu de renseignements sur le château de Pont-sur-Seine. Les ruines du château



Vue du château de Pont-sur-Seine. (Collection particulière).

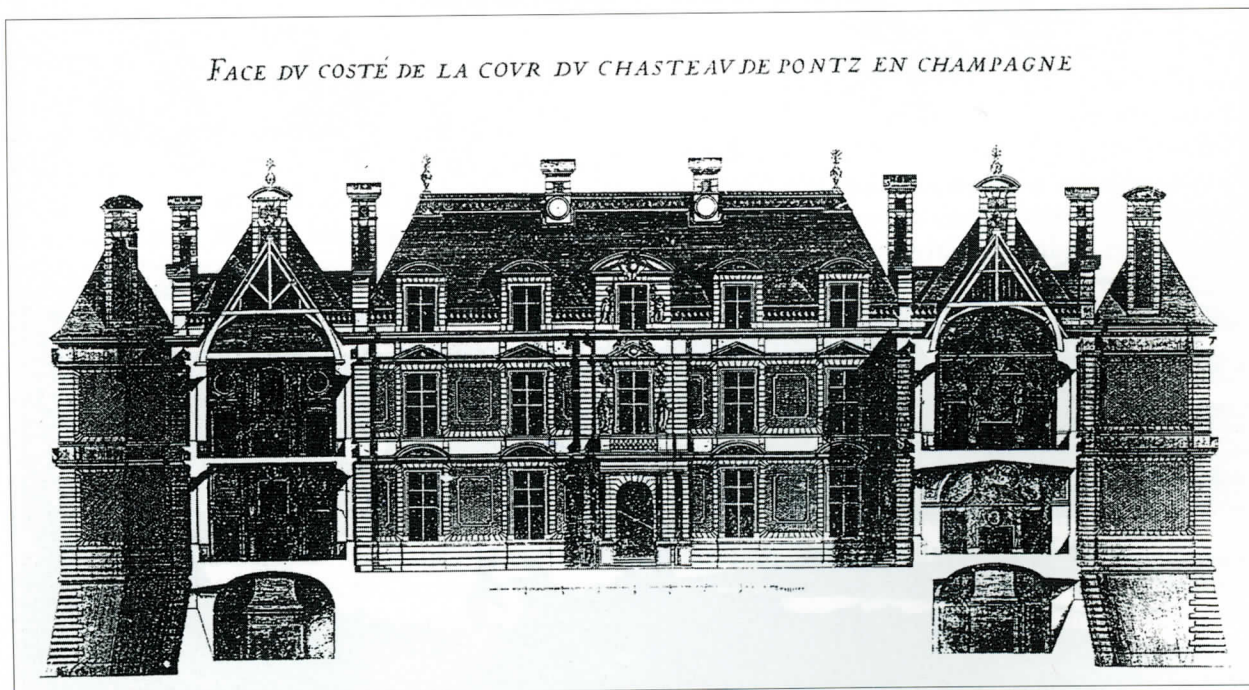


Plan du château de Pont-sur-Seine. (Lemuet [Pierre], *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1681).

des Bouthillier sont rachetées en 1821 par Casimir Périer, député de Paris. Son fils Casimir II, un des fondateurs de la III^e République et ministre de l'intérieur de Thiers, fait construire le château actuel qui consiste en deux pavillons de briques reliés par une galerie. Du château des Bouthillier il ne reste que quelques éléments des communs, le colombier et un bassin au milieu de la cour, qui ont été épargnés de la dévastation ordonnée par le prince de Wurtemberg en 1814, lors de la campagne de France (47).

Le château de Bouthillier n'est pas commencé avant 1630. En 1629, Richelieu, qui séjourne dans l'ancien château des Caves, trouve celui-ci tellement à son goût qu'il va jusqu'à donner des conseils à Bouthillier pour son agrandissement :

« Je ne puis que je ne vous die que, là où vous nous aviez fait passer ceste maison jusques icy pour une ferme, elle se peut dire très jolie et très belle maison, n'y restant rien à désirer pour estre au point où elle doit estre que d'y faire faire une galerie à la main gauche en entrant, pour respondre à l'aile droite qui joint au corps du logis, à quoy tous ceux qui l'ont veue vous condamnent, et particulièrement le seigneur d'Argencour. Cela se pourra faire avec le temps.(48) »



Vue du château de Pont-sur-Seine. (Lemuet [Pierre], *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1681).

Les plans du château sont ceux de l'architecte Pierre Lemuet, tels qu'ils sont décrits dans sa *Manière de bien bastir* (49). Nous n'avons aucune trace des relations entre Lemuet et la famille Bouthillier, si ce n'est une rente de 500 livres constituée par Claude Bouthillier à l'ingénieur du roi en 1650 (50). Et Lemuet est un personnage oublié de l'historiographie.

Le château semble avoir été construit dans la plus grande discrétion documentaire. Bouthillier commence par faire un marché verbal avec Jean Gendre, maçon à Pont, qu'il charge de construire son château au début de l'année 1638. Quant au marché conclu par écrit à la fin de l'année 1639, il ne nous livre que peu de renseignements : Bouthillier doit au maçon à ce moment-là environ 70 000 livres (51). A l'époque de ce marché, il est probable que le château est en voie d'achèvement. Les ardoises sont arrivées depuis plus de quatre ans (52) et le plomb, qui vient d'Angleterre, depuis plus d'un an (53). Nous ne savons pas exactement combien ce château aura coûté. D'après le comte de Brienne, c'est un château magnifique :

« [Les châteaux de Pont et de Chavigny] sont deux des plus superbes maisons de France pareilles à Tanlay et à Sceaux, c'est tout dire, et plus belles que Vaux, sans contredit, et que Meudon avant que le marquis de Louvois, mon confrère, en eut fait une maison plus que royale. (54) »

et la duchesse de Montpensier est tout aussi élogieuse :

« J'allai à Pont, chez Madame Bouthillier. C'est une des plus belles maisons de France. Elle est située à mi-côte ; on y voit des fontaines, des canaux et la rivière de Seine au bas des jardins qui sont en terrasse ; les avenues sont belles et la maison bâtie par un surintendant. C'est pour laisser juger des beautés du dedans, des meubles et de la magnificence avec laquelle je fus reçue. (55) »

Mais il est impossible qu'il soit revenu aux trois millions de livres dont parle Brienne (56).

Le château de Pont-sur-Seine n'est pas la seule expression du faste de Bouthillier en Champagne. La décoration de l'église de Pont-sur-Seine en est une autre. L'église Saint-Martin se trouve au bourg de Pont-sur-Seine. Elle date, dans sa majeure partie, du XVI^e siècle. Seuls la tour du clocher et le transept sont du XII^e siècle. Cette église n'aurait rien d'extraordinaire si ses trois nefs n'étaient pas

entièrement revêtues de peintures, exécutées en 1636 sur la commande de Bouthillier, comme l'indique une inscription qui se trouve dans le transept sud :

« Anno 1636, ex munificentia C. Chavigny de Bouthillier (sic) & M. de Bragelone, parietes hujus ecclesie picturis somptuose fuerant decorati quæ jamdudum sub calce informi ignoratæ latebant.

Administrantibus L. de Belot, marquione de Ferreux, et G. Michaud, adjutore. N. Barat sacrum aerarium dispensante. Auctor fuit et curavit ut supradictæ picturæ reficerentur P. S. Trudon, hujus ecclesie parochus, trecensis ad honores canonicus qui, opere nondum absoluto, vitam absolutam virtutibus nullis quam civibus flebilior, obiit die 25 mensis aprilis anno reparatæ Salutis 1834. »



L'Institution du rosaire. Eglise de Pont-sur-Seine, transept sud. (Cl. de l'auteur).

En 1765, le conseil de fabrique fait blanchir toute l'église. Quelques années plus tard, en 1834, le conseil municipal demande au peintre italien Domenico Dominici de faire de nouveaux travaux. C'est lui qui, en grattant les badigeons, découvre les fresques du XVII^e siècle.

Le transept sud, appelé « chapelle du rosaire », garde particulièrement le souvenir des Bouthillier. Aux voûtes, des angelots peints portent des rosaires. Sur les murs, des vases de fleurs alternent avec des scènes représentant *La Communion de sainte Marie égyptienne*, *Sainte Scolastique en méditation*, *Saint Benoît visitant sainte Scolastique*, *Sainte Madeleine au désert*, *Saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain* et *Saint Paul ermite*. Au-dessus de ces peintures court une frise marquée des monogrammes CB (Claude Bouthillier), MDB (Marie de Bragelongne) et LB (Léon Bouthillier). Un retable à colonnes torsées encadre une toile représentant l'institution du rosaire. De part et d'autre du tableau, Bouthillier est représenté en orant à côté de saint Dominique, et sa femme est dans la même attitude à côté de sainte Brigitte.

La tradition rapporte que la plupart des peintures sont d'Eustache Le Sueur, notamment la *Résurrection* au-dessus du maître-autel. La finesse des peintures et les sujets viennent à l'appui de cette attribution. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun document la confirmant. En 1636, Le Sueur n'a que vingt ans. Mais, depuis un an déjà, il fait partie de l'atelier de Simon Vouet. Autour de Vouet, qui conçoit, supervise, et termine, se groupent d'abord ses collaborateurs les plus directs, qui peignent les figures des scènes principales. Il s'agit d'artistes de talent, souvent très jeunes : Le Sueur deviendra vite l'un d'eux. Des spécialistes exécutent les détails : paysages, fleurs, animaux. Les « architectures » (qui réclament des connaissances dans le domaine de la perspective) et les ornements (notamment les fameux « grotesques » empruntés à l'Italie) ont leurs praticiens. Enfin, de véritables peintres en bâtiment, associés à des stucateurs et à des doreurs, donnent aux décors leur faste (57). C'est probablement ce genre d'équipe de travail qui a réalisé la décoration de l'église de Pont-sur-Seine.

En 1635, on charge Vouet de peindre deux plafonds du Parlement de Paris qui a brûlé en 1618. Celui de la chambre des enquêtes représente le *Jugement dernier* ; celui de la troisième chambre de la cour des aides une *Allégorie de la Justice* entou-



Les deux portraits, de Claude Bouthillier et Marie de Bragelongne, sont d'Pont-sur-Seine. Orest Ranum en parle : « L'église du village renferme un en plus grand au château ». (Ranum Orest), *Les Créatures de Richelieu*. Au contraire de ce que dit M. Ranum, on remarquera les différences importantes des portraits : il parle d'après ce que lui a dit Madame Sommier, alors prop-

rée de quatre camaïeux peints par Le Sueur alors débutant (*Le Jugement de Salomon* ; *Suzanne accusée par les vieillards* ; *Le Christ guérissant l'aveugle de Jéricho* ; *Le Christ et la femme adultère*). On suppose que Le Sueur participe dès 1636 aux grands chantiers de Vouet, notamment à l'hôtel Séguier (58).

Même si Le Sueur est un des élèves les plus doués de Vouet, sa jeunesse interdit de lui attribuer la direction du chantier de l'église Saint-Martin. Il est plus logique de penser à l'atelier de Simon Vouet, Le Sueur y apportant sa contribution.



d'autre...
 une pe...
 eu, sec...
 portant...
 propriétai...

inconnu. Ils ont été vendus à la salle Drouot en 1988. Ils venaient du château de
 ture représentant les Bouthillier en donateurs ; on retrouve les mêmes portraits
aires d'Etat et surintendants des finances (1635-1642), Paris, 1966, p. 57, n. 1).
 entre les portraits du château et ceux de l'église. C'est que M. Ranum n'a pas vu
 de Pont-sur-Seine.

Nous possédons peu de documents sur les réalisations architecturales et picturales ordonnées par Bouthillier, et il semble que cette discrétion soit volontaire. Si Bouthillier conclut oralement un premier marché avec Jean Gendre, le maçon du château de Pont, c'est pour pouvoir le payer comme il veut et au prix qu'il entend.

Le vaste domaine que Claude Bouthillier a constitué en Champagne doit être inscrit dans une politique plus globale d'acquisitions foncières dont la Champagne n'est que le premier volet. On peut comparer la politique d'acquisitions foncières de

Bouthillier à un triptyque. Son deuxième volet montre la naissance d'un deuxième ensemble en Touraine, autour de la châtellenie de Chavigny, de 1634 à 1642. Son troisième volet, qui empiète un peu sur le deuxième, entre 1640 et 1644, présente la formation d'un troisième groupe de terres au bailliage de Sens. La réunion de ces trois panneaux donne une image très précise de l'enrichissement de Claude Bouthillier lors de son passage au pouvoir. □

L'AUTEUR : Yves Le Guillou est archiviste paléographe. Il a soutenu une thèse intitulée : *Les Bouthillier, de l'avocat au surintendant (ca 1540-1652). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune*, thèse d'Ecole des chartes, 1997. Il prépare actuellement une thèse de doctorat à l'Université de Paris-IV (Sorbonne) sur les avocats du Parlement de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles.

REMERCIEMENTS : Nous remercions la famille de Soyres pour nous avoir aimablement confié les photographies des portraits de C. Bouthillier et de sa femme.

NOTES :

- (1) On ne peut toutefois passer sous silence les quelques pages que lui consacre Orest Ranum dans son ouvrage intitulé *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des Finances 1635-1642*, Paris, 1966.
- (2) Denis BOUTHILLIER meurt en 1621.
- (3) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine.
- (4) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, chef-lieu de canton.
- (5) ROSEROT (Alphonse), *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, Angers, 1948, vol. 2, p. 1169.
- (6) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine, commune Pont-sur-Seine.
- (7) Arch. dép. Aube, E* 3057, 6, 11 et 12 mars 1613.
- (8) LE CLERT (Louis), *Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs de Pont-sur-Seine, de Rancé et de Beaujeu*, Troyes, 1907, p. 9.
- (9) Arch. dép. Aube, E* 2736, 26 novembre 1612.
- (10) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine, commune Pont-sur-Seine.
- (11) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 208, 4 février 1628.
- (12) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine, commune Pont-sur-Seine.
- (13) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 236, 12 novembre 1629.

- (14) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine, commune Pont-sur-Seine.
- (15) LE CLERT (Louis), *op. cit.*, p. 27.
- (16) LE CLERT (Louis), *op. cit.*, p. 10.
- (17) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Romilly-sur-Seine.
- (18) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 245, 4 février 1633.
- (19) Arch. dép. Aube, E* 2731, 22 août 1632.
- (20) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Villenauxe-la-Grande, commune Barbuise.
- (21) Pars-les-Romilly : Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Romilly-sur-Seine.
- (22) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 247, 9 juillet 1633.
- (23) Aube, chef-lieu d'arrondissement.
- (24) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 247, 18 novembre 1633.
- (25) Arch. dép. Aube, E* 3029, 12 septembre 1630.
- (26) LE CLERT (Louis), *op. cit.*, p. 8.
- (27) Aujourd'hui, Nogent-sur-Seine et Pont-sur-Seine se trouvent à la limite des départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne.
- (28) BOURQUIN (Laurent), *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1994, p. 198.
- (29) Bibl. nat. de France, ms. fr. 3759, f° 157, lettre du 9 mai 1637.
- (30) Méry-sur-Seine : Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, chef-lieu canton.
- (31) Marnay-sur-Seine : Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine.
- (32) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 256, 18 janvier 1638.
- (33) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, canton Nogent-sur-Seine, commune Saint-Aubin.
- (34) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 266, 7 septembre 1640.
- (35) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 269, 9 avril 1641.
- (36) Arch. dép. Aube, E* 2859, 7 février 1640, et E* 3060.
- (37) Aube, arrondissement Nogent-sur-Seine, chef-lieu canton.
- (38) Pont-sur-Seine est à peu près à mi-chemin entre Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.
- (39) Arch. nat., Minutier central, étude XLI, 115, 27 août 1646.
- (40) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 376, 19 mai 1647.
- (41) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 376, 19 mai 1647.
- (42) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 376, 26 avril 1647.
- (43) Arch. dép. Aube, E* 2736, 16 novembre 1612 et 26 janvier 1619.
- (44) Arch. dép. Aube, E* 3060.
- (45) Arch. dép. Aube, E* 3060.
- (46) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXV, 167, 4 septembre 1673, art. 178.
- (47) COLLET (Chantal), *Le Château de Pont-sur-Seine : à la recherche du temps perdu*, dans *L'Est Eclair*, 9 février 1992.
- (48) GRILLON (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, t. IV, 1980, p. 54-55, Richelieu à Claude Bouthillier, 24 janvier 1629.
- (49) LEMUET (Pierre), *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1681.
- (50) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 285, 22 septembre 1650.
- (51) Arch. dép. de l'Aube, E* 3083, 27 décembre 1639.
- (52) Arch. nat., Minutier central, étude LXXXVI, 251, 21 août 1635.
- (53) Bibl. nat. de France, ms. fr. 15915, f° 124v et f° 197, lettres de Claude Bouthillier à Pomponne de Bellièvre, 17 juin et octobre 1638.
- (54) BRIENNE (Louis-Henri de Loménie, comte de), *Mémoires*, pub. par Paul Bonnefon, Paris, vol. 3, 1919, p. 5.
- (55) MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), *Mémoires*, Paris, 1985, vol. 1, p. 95-96.
- (56) BRIENNE (Louis-Henri de Loménie, comte de), *op. cit.*, p. 10.
- (57) MÉROT (Alain), *Eustache Le Sueur (1616-1655)*, Paris, 1987, p. 21.
- (58) MÉROT (Alain), *op. cit.*, p. 22.

ANNEXE

Château de Pont-sur-Seine, 27 décembre 1639.

Marché pour la construction du château de Pont-sur-Seine.

ADA, E* 3083 ; expédition.

Pardevant les notaires royaux subsignez au bailliage de Pontz sur Seyne sont comparus en personne hault et puissant seigneur Messire Claude Bouthillier, conseiller du roy en ses conseilz, surintendant des finances, seigneur dud. Pontz, Nogent sur Seyne et aultres lieux, et Jehan Gendre, mestre masson demeurant aud. Pontz. Lequel Gendre a recongnu et confessé que, dès le commencement de l'année mil six cent trante huict, il avoit faict marché verbal avec mond. seigneur de construire et bastir son chasteau où il est à présent, commencé en suite de la bassecourt par luy faicte, lequel n'ayant esté rédigé par escript, il a supplié mond. seigneur d'en passer un contract, ayant dû depuis tousjours travailler soubz ceste espérance, ce que mond. seigneur luy a accordé. Lequel Gendre, par ces présantes, promet et s'oblige à mond. seigneur, à ce présant et acceptant, de continuer les ouvrages de massonnerie dud. chasteau, voultres, planchers, cloisons, lambris, revestement de fosses, anticourt, pavillons, portaux, cheminées, qui seront faictz suyvnt les plan et eslévations qui en seront donnez aud. Gendre par Monsieur Lemuet, qu'il sera obligé de suivre avec tel ornement qu'il sera jugé estre à propos, soyt de colonnes, pylastres, pedestaux, bazes, chappiteaux, archytraves, corniches et frontons dont il a esté deument informé et adverty par led. sr Lemuet, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire aud. chasteau. Et pour y travailler luy seront fournis toutes sortes de matériaux nécessaires tant en gresserie, pierre de taille, moison, briques que aultres. Lequelz grais et pierres de taille il sera tenu de tailler et picquer bien et deument, comme il a commencé et myeux s'il ce peut faire, à ses fraiz, suyvnt les ordres dud. sr Lemuet et non aultrement, et les pozer comme il luy sera dict. Lequel Gendre sera tenu de payer la fente des grais à ceux qui travaillent à lad. fente, et d'amortir la chaux qui arrivera, le tout à ses fraiz. Lequel Gendre a promis et s'oblige à mond. seigneur de travailler incessamment avec aultant de nombre d'ouvriers que l'on verra estre à propos, moyennant qu'il luy sera payé par mond. seigneur la somme de huict livres par chascune thoise, thoise carrée à trante six piedz, chascune thoise sans qu'il soyt considéré aulcune moulure ny corps saillant, et ce pour la façon seullement. Sur lesquelz ouvrages dud. chasteau et anticourt, icelluy Gendre a confessé avoir receu de mond. seigneur la somme de soixante neuf milles huict cent quatre vingtz dix neuf livres huict sols, ainsy qu'il a veu par les quittances qui luy ont esté représentées, lesquelles, avec la présente, ne servent que pour et une seule quittance, et ce jusques au vingt septiesme novembre dernier, sans préjudice de ce qu'il a receu sur les ouvrages de la bassecourt, murs de closture du petit boys, des murs qui sont outre le bas jardin et des murs des cavaux qui ne sont pas comprisés en la somme cy dessus.

Sy comme, promettant, obligé, et mesmes led. Gendre corps et biens.

Faict au chasteau de Pontz le vingt septiesme jour de décembre mil six cent trante neuf.

Approuvée la somme de soixante neuf milles huict cent quatre vingtz dix neuf livres huict sols, et a Monseigneur signé et led. Gendre.

Bouthillier

Jehan Gendre

Chastellain

Boucherat